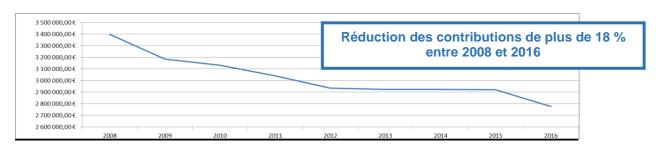


Approbation des budgets principal et annexe 2016

Eléments-clé de construction du projet de budget 2016

Le projet de budget 2016, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 8^{ème} année consécutive – et même avec une baisse de celui-ci tendant vers 5% –, s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 21 octobre dernier.



Evolution des contributions sur la période 2008-2016

La construction de ce budget prend en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement (dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de ces derniers). Une attention particulière a été portée également à l'intégration des observations de la Chambre régional des comptes de 2013.

Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- d'inscrire ses interventions en lien étroit avec la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ;
- d'adapter son fonctionnement aux modalités d'action découlant de la nouvelle organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI) :
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2016 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien d'étiage, du fait de la réduction de certains cofinancements, voire du désengagement de certains partenaires.

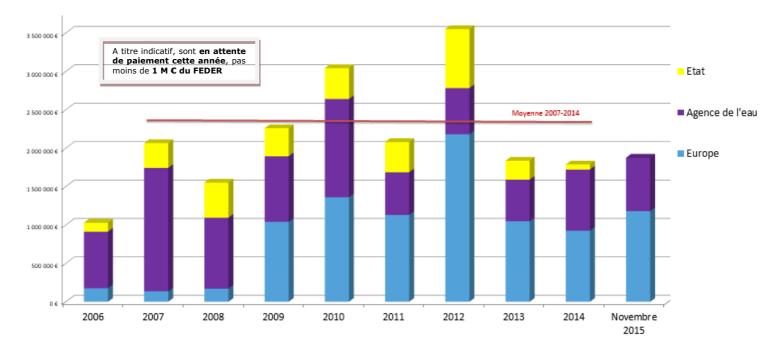
Pour ce qui est des modalités pratiques, l'utilisation des crédits de reports ne pouvant être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé, comme les années précédentes et conformément aux termes du débat d'orientations budgétaires, de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2016 ;
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2015, d'un budget 2016 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés;
- complété par le vote en 2016 du compte administratif 2015 et du budget supplémentaire 2016, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - rattachement des charges et produits à l'exercice 2015 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

Les propositions budgétaires 2016 sont donc présentées dans leur globalité, mais seules les dépenses inscrites à ce stade constituent le projet de budget 2016 tel que figurant dans la maquette budgétaire.

Par ailleurs, les principes retenus pour la construction de ce projet de budget 2016 restent les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.



Il est rappelé enfin que ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer (prenant en compte notamment la population et le potentiel fiscal). Sur la base de ce calcul, certaines collectivités auraient pu voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée, d'où le principe d'écrêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée le cas échéant.

En résumé, les contributions 2016 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires du 21 octobre dernier.

- Centime d'euro par habitant à 0,191 centimes pour le fonctionnement administratif, le montant de contribution atteignant alors 1 204 135 €.
- financement sous forme de contributions d'actions de bassin de 635 537 €,
- financement sous forme de contributions de la part de prévention des inondations des dépenses d'exploitation de Villerest ainsi que de la gestion des crues et des étiages, à hauteur de 937 888 €,

D'où un montant total de contributions de 2 777 560 €, en baisse de 4,96 % par rapport au niveau de celui de 2015.

Visualisation des sources de financement des propositions budgétaires soumises au vote du Comité Syndical de décembre 2015

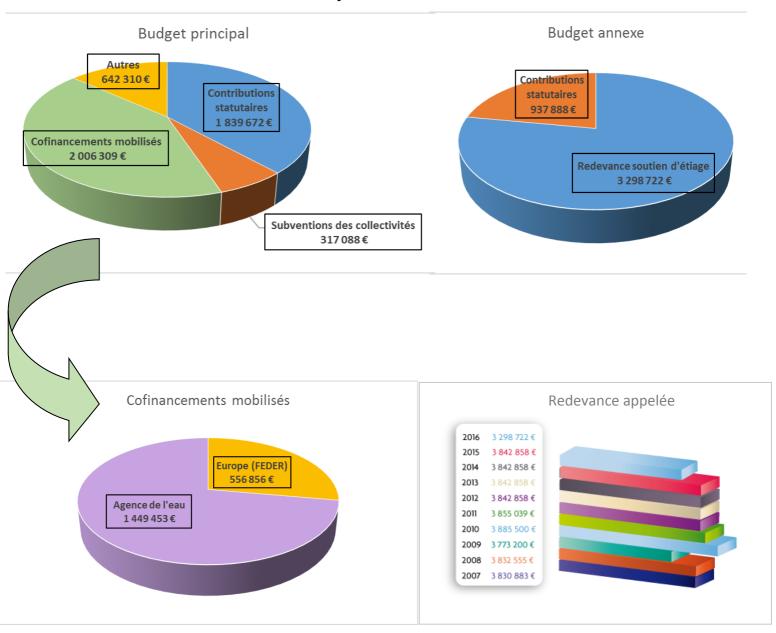


Tableau récapitulatif des contributions des collectivités membres

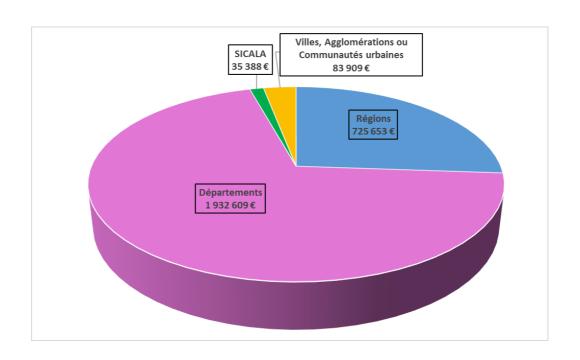
Membres	2015	2016	Evolution en montant net	Evolution en %			
Territoire « Auvergne – Rhône-Alpes »							
Département du Puy de Dôme	162 072 €	160 131 €	-1 941 €	-1,20 %			
Département de la Loire	147 080 €	142 247 €	-4 833 €	-3,29 %			
« Ancienne » Région Auvergne	127 563 €	123 510 €	-4 053 €	-3,18 %			
Département de l'Allier	104 162 €	102 199 €	-1 963 €	-1,88 %			
Département de la Haute Loire	61 542 €	61 542 €	0€	0,00 %			
« Ancienne » Région Rhône-Alpes	59 796 €	56 343 €	-3 453 €	-5,77 %			
CA de Saint Etienne	13 557 €	12 947 €	-610 €	-4,50 %			
CA de Clermont Ferrand	9 951 €	9 566 €	-385 €	-3,87 %			
Sicala de Haute Loire	6 658 €	6 358 €	-300 €	-4,51 %			
CA de Roanne	2 443 €	2 333 €	-110 €	-4,50 %			
Sicala de l'Allier	2 238 €	2 235 €	-3€	-0,13 %			
Département de l'Ardèche	1 448 €	1 448 €	0€	0,00 %			
Ville de Montluçon	1 429 €	1 365 €	-64 €	-4,48 %			
Ville de Vichy	935 €	893 €	-42€	-4,49 %			
Total	700 874 €	683 117 €	- 17 757 €	-2,53 %			
Territoire «	Bourgogne - Fra	anche-Comté »					
Département de la Nièvre	89 606 €	84 337 €	-5 269 €	-5,88 %			
Département de Saône et Loire	68 327 €	64 296 €	-4 031 €	-5,90 %			
« Ancienne » Région Bourgogne	59 244 €	55 011 €	-4 233 €	-7,15 %			
CA de Nevers	2 412 €	2 303 €	-109 €	-4,52 %			
Sicala de la Nièvre	2 017 €	1 926 €	-91 €	-4,51 %			
Sicala de Saône et Loire	946 €	904 €	-42 €	-4,44 %			
Total	222 552 €	208 777 €	-13 775 €	-6,19 %			
	ire « Centre-Val						
Région Centre-Val de Loire	316 688 €	290 788 €	-25 900 €	-8,18 %			
Département d'Indre et Loire	285 761 €	263 000 €	-22 761 €	-7,97 %			
Département du Loiret	284 206 €	262 077 €	-22 129 €	-7,79 %			
Département du Cher	157 468 €	148 368 €	-9 100 €	-5,78 %			
Département du Loir et Cher	142 380 €	133 922 €	-8 458 €	-5,94 %			
Sicala du Loiret	8 554 €	8 553 €	-1 €	-0,01 %			
Sicala d'Indre et Loire	7 527 €	7 527 €	0€	0,00 %			
Ville de Tours	4 799 €	4 685 €	-114 €	-2,38 %			
Ville d'Orléans	4 053 €	3 870 €	-183 €	-4,52 %			
Sicala du Loir et Cher	3 803 €	3 632 €	-171 €	-4,50 %			
Ville de Bourges	2 537 €	2 423 €	-114 €	-4,49 %			
Ville de Blois	1 737 €	1 659 €	-78 €	-4,49 %			
Ville de Châteauroux*	1 704 €	1 627 €	-77 €	-4,52 %			
Ville de Joué les Tours	1 298 €	1 240 €	-58 €	-4,47 %			
Sicala du Cher	1 083 €	1 083 €	0€	0,00 %			
Ville de Vierzon	1 008 €	963 €	-45 €	-4,46 %			
Total	1 224 606 €	1 135 417 €	-89 189 €	-7,28 %			
	uedoc-Roussillo						
Département de la Lozère	2 093 €	2 093 €	0€	0,00 %			
« Ancienne » Région Languedoc-	005.0	995.6	0.0	0.00.0/			
Roussillon	885€	885 €	0€	0,00 %			
Total	2 978 €	2 978 €	0€	0,00 %			

^(*) Demande de retrait de l'Etablissement introduite par la ville de Châteauroux

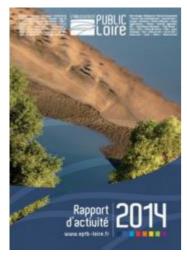
Territoire « Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes »									
Département de la Haute Vienne	61 543 €	58 135 €	-3 408 €	-5,54 %					
« Ancienne » Région Limousin	36 032 €	33 343 €	-2 689 €	-7,46 %					
Département de la Creuse	24 558 €	23 749 €	-809 €	-3,29 %					
Ville de Limoges	4 841 €	4 671 €	-170 €	-3,51 %					
Total	126 974 €	119 898 €	-7 076 €	-5,57 %					
Territ	oire « Pays de	Loire »							
Département de Loire Atlantique	236 997 €	229 832 €	-7 165 €	-3,02 %					
Département de Maine et Loire	196 400 €	195 233 €	-1 167 €	-0,59 %					
Région Pays de Loire	173 810 €	165 773 €	-8 037 €	-4,62 %					
Communauté Urbaine de Nantes	20 035 €	19 813 €	-222 €	-1,11 %					
CA d'Angers	9 507 €	9 079 €	-428 €	-4,50 %					
Sicala de Maine et Loire	3 320 €	3 170 €	-150 €	-4,52 %					
Ville de Saint Nazaire	2 380 €	2 355 €	-25 €	-1,05 %					
CA de Saumur	2 217 €	2 117 €	-100 €	-4,51 %					
Total	644 666 €	627 372 €	-17 294 €	-2,68 %					

TOTAL 2 922 650 € 2 777 559 € -145 091 € -4,96%

6	Nombre de collectivités écrêtées en 2016
3 951 €	Total des écrêtements en 2016
0	Nombre de collectivités voyant leur contribution augmenter en 2016
37	Nombre de collectivités voyant leur contribution diminuer en 2016
145 091 €	Total des diminutions en 2016



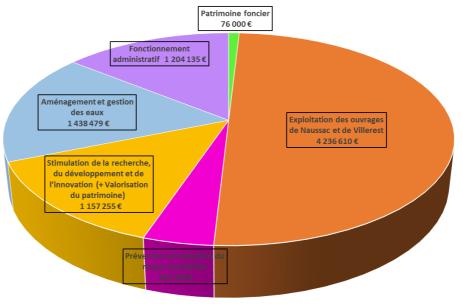
Il Présentation des postes de dépenses du projet de budget 2016

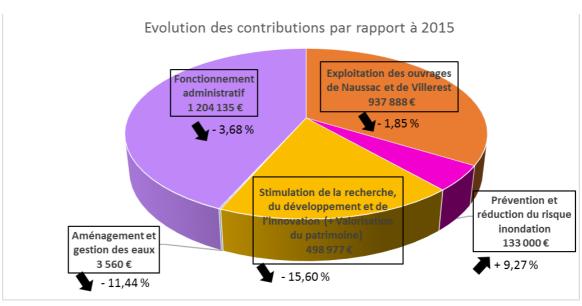


Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budget 2016 s'articule en conformité avec le nouvel organigramme de l'Etablissement autour des principaux volets suivants :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe);
- Prévention et réduction du risque inondation ;
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+ Valorisation du patrimoine);
- Aménagement et gestion des eaux ;
- Fonctionnement administratif de l'Etablissement ;
- Patrimoine foncier;

Projet de budget primitif 2016

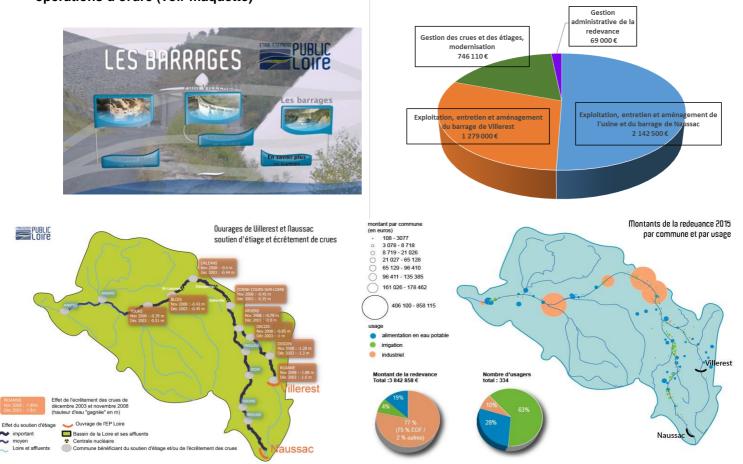




Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Redevance	Autres Recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 416 500	2 142 500	30 000	2 112 500		274 000
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 679 000	1 279 000	255 800	1 023 200		400 000
Gestion des crues et des étiages, modernisation	746 110	746 110	596 888	149 222		
Gestion administrative de la redevance	69 000	69 000	55 200	13 800		
Exploitation des ouvrages	4 910 610	4 236 610	937 888	3 298 722		674 000

Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maquette)



Le budget annexe dédié à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages de Naussac et de Villerest a été créé au 1^{er} janvier 2007, en lien avec la redevance soutien d'étiage.

Les propositions budgétaires pour 2016 s'inscrivent dans le prolongement des décisions de 2015 et dans le droit fil des orientations de la commission des usagers du 5 novembre 2015. Il s'agit notamment de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation (828 500 €), les taxes foncières (640 000 €) et la convention avec la DREAL (455 000 €), ainsi que ceux pour les travaux liés à la mise en œuvre du PPI sur le barrage de Villerest (283 000 €) et ceux prévus dans les prévisions pluriannuelles d'investissement pour le barrage et l'usine de Naussac (120 000 €). Il est également envisagé de procéder au confortement de la provision pour gros travaux pour 150 000 €.

Par rapport à l'exercice 2015, il est à noter que le niveau des contributions a été diminué de 1,85 % et celui de la redevance de 14 %.

Etablissement public Loire Comité Syndical du 2 décembre 2015 Point n°13

Prévention et réduction du risque inondation

		Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP
	Appui collectivités SLGRI/TRI	95 700	95 700	47 850		47 850	
ACTIONS DE BASSINS	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	98 100	98 100	49 050		49 050	
	Accompagnement technique d'actions de prévention	72 200	72 200	36 100		36 100	
	Expérimentations ZEC	(*)					(*)
ACTIONS	Mission Maine, Loire aval	52 400	52 400		13 100	39 300	
TERRITORIALISEES	Mission Loire Moyenne	44 800	44 800		22 400	22 400	
	Restauration lit-levées domaniaux en région Centre	(*)					(*)
Prévention et ré	duction du risque inondation	363 200	363 200	133 000	35 500	194 700	

^(*) Montant à déterminer le cas échéant, dans l'éventualité d'une demande d'intervention dans ce domaine

Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maguette)



Il est proposé en 2016 d'articuler les interventions de l'Etablissement au titre de la prévention et réduction du risque inondation autour d'actions de bassin d'une part, en étroite correspondance avec les axes prioritaires identifiés dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020; d'actions territorialisées d'autre part, en réponse à des problématiques spécifiques identifiées par les collectivités plus particulièrement concernées.



part, e s particulièn Mission Loire Moyenne 44 800€ Appui collectivités SLGRI/TRI Mission Maine, 95 700€ Accompagnement Appui collectivités technique d'actions de propriétaires/gestionnaires de digues prévention 98 100 € 72 200 € 419580 at stork

Etablissement public Loire Comité Syndical du 2 décembre 2015 Point n°13

<u>Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)</u>

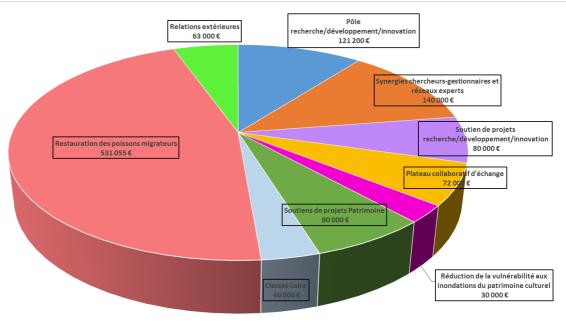
	Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP
Pôle						
recherche/développement/innovation	121 200	121 200	60 600		60 600	
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	140 000	140 000	98 000		42 000	
Soutien de projets recherche/développement/innovation	80 000	80 000	80 000			
Plateau collaboratif d'échange	72 000	72 000	14 400		57 600	
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	30 000	30 000	15 000		15 000	
Soutiens de projets Patrimoine	80 000	80 000	80 000			
Classes Loire	40 000	40 000	40 000			
Restauration des poissons migrateurs	531 055	531 055	63 727		467 328	
Relations extérieures	63 000	63 000	47 250		15 750	
Recherche/Données/Information (+ Valorisation du patrimoine)	1 157 255	1 157 255	498 977		658 278	

Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maquette)

Il est proposé de poursuivre en 2016 les actions dans le domaine de la recherche appliquée aux besoins des gestionnaires (en particulier ceux de l'Etablissement et de ses collectivités membres, dans des domaines tels que l'adaptation aux impacts du changement climatique, ou encore aux changements comportementaux), ainsi que, dans une moindre mesure, celles en faveur de la valorisation du patrimoine du bassin de la Loire et ses affluents.



Etablissement public Loire Comité Syndical du 2 décembre 2015 Point n°13



Aménagement et gestion des eaux

	Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP
SAGE Allier aval	262 527	262 527		43 160	219 367	
SAGE Cher amont	166 029	166 029		26 680	139 349	
SAGE Cher aval	221 584	221 584		84 208	137 376	
SAGE Loir	73 584	73 584		5 295	68 289	
SAGE Loiret	145 034	145 034		17 692	127 342	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	195 208	195 208		38 313	156 895	
SAGE Sioule	77 262	77 262		4 680	72 582	
SAGE Yèvre Auron	78 255	78 255		4 526	73 729	
SAGE Haut-Allier	35 844	35 844		10 744	25 100	
Contrat territorial Val d'Allier	67 590	67 590		11 423	56 127	
Contrat territorial Val de Cher	87 167	87 167		34 867	52 300	
Continuité et restauration des milieux naturels						
	28 395	28 395	3 560		24 835	
Aménagement et gestion des eaux	1 438 479	1 438 479	3 560	281 588	1 153 291	

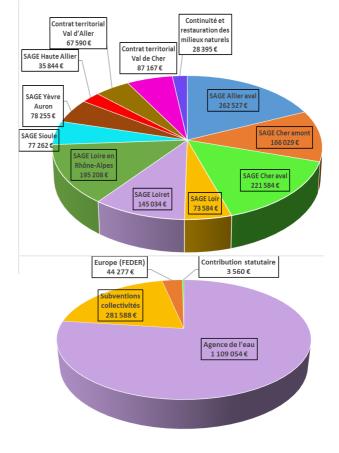
Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maquette)

Les actions de l'Etablissement dans le domaine de l'aménagement et la gestion des eaux traduisent notamment sa volonté de participer à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux. Cela se manifeste à travers l'élaboration de 1 SAGE et la mise en œuvre de 8 autres (dont le SAGE du Haut-Allier à partir de juillet 2016), de la gestion de 2 contrats territoriaux sur le Val d'Allier et sur le Cher. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels notamment sur l'axe Cher.





Etablissement public Loire Comité Syndical du 2 décembre 2015 Point n°13



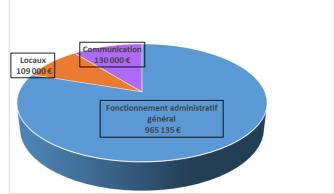
10/12

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP)
Fonctionnement administratif général	965 135	965 135	965 135			
Locaux	109 000	109 000	109 000			
Communication	130 000	130 000	130 000			
Fonctionnement administratif	1 204 135	1 204 135	1 204 135			

Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maquette)

Ce budget prévoit une diminution des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel. Par ailleurs, comme c'était déjà le cas en 2015, il identifie distinctement le poste de dépenses liées aux locaux de l'Etablissement.

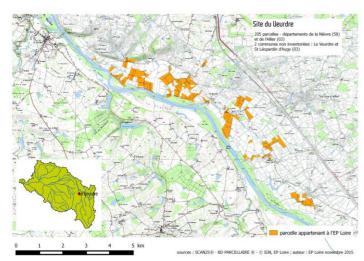


Patrimoine foncier de l'Etablissement

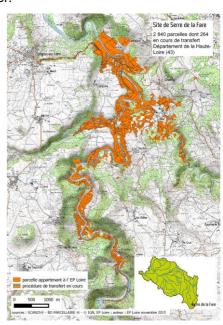
	Propositions budgétaires 2016	Budget Primitif	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes	Dépenses à inscrire au BS non financées au BP)
Site du Veurdre	105 000	67 000			67 000	38 000
Site de Serre de la Fare	20 000	9 000			9 000	11 000
Site de Chambonchard						
Patrimoine foncier de l'établissement	125 474	76 000€			76 000	49 000

Projet de budget 2016 = propositions budgétaires 2016 - dépenses à inscrire non financées au BP + les opérations d'ordre (voir maquette)

Il est à noter que les dépenses inscrites au budget primitif ne permettent que pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires (taxes foncières et assurances notamment) liées au foncier.



Etablissement public Loire Comité Syndical du 2 décembre 2015 Point n°13



Budget primitif 2016

Budget principal

	Déper	ises	Recettes		
	réelles	ordre	réelles	ordre	
Total de la section d'investissement	14 000			14 000	
Total de la section de fonctionnement	4 791 379	14 000	4 805 379		
Total du budget principal	4 805 379 (*)	14 000 (**)	4 805 379	14 000	
	4 819	379	4 819 379		

^(*) Dont un montant de 566 310 € de dépenses relatives au budget annexe imputées au budget principal et neutralisées par une subvention d'équilibre.

Budget annexe

	Dépe	enses	Recettes		
	réelles	ordre	réelles	ordre	
Total de la section d'investissement	737 000			737 000	
Total de la section de fonctionnement	3 499 610	737 000	4 236 610		
Total du budget annexe	4 236 610	737 000 (*)	4 236 610	737 000	
	4 973	4 973 610		973 610	

^(*) Montant de 737 000 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire

L'application des dispositions contenues dans le projet de budget primitif principal et annexe pour 2016 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 budget principal
- Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 budget annexe
- Contributions des collectivités membres 2016 budget principal et annexe
- Possibilité d'utilisation de crédit de reports pour le paiement de la contribution 2016
- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2016
- Constitution d'une provision pour gros travaux budget annexe

^(**) Montant de 14 000 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire.